

## **1 - Révision des textes fondamentaux de l'A.P.F. (charte, statuts et règlement intérieur).**

Seul le CAPFD 35 avait fait parvenir une contribution aux instances régionales. La Discussion a donc surtout tourné autour des propositions du 35. Résultat de la synthèse (globalement très réservée) à consulter sur :

<http://nouvellegouvernance.apf.asso.fr/profile/capfrbretagne>

## **2 - La nouvelle organisation**

- *Territoires* : après la mise en route du territoire 35-56, voici venu le temps de la mise en place du territoire 29-22. Un Directeur Territorial extérieur à la région va être recruté (les directeurs des délégations 29 et 22 n'ayant pas souhaité se porter candidat). Au total, 9 directeurs territoriaux vont être recrutés en France. La procédure devrait commencer rapidement.  
La dotation en postes des 2 territoires bretons va donc s'en trouver encore plus déséquilibrée.
- *3 chefs de projets*. Chacun reste basé dans son département d'origine où il accomplira 50 % de son service ; son autre  $\frac{1}{2}$  temps correspondra à une mission sur l'ensemble du territoire voire sur l'ensemble de la région.
  - Thierry Duval : droit des personnes
  - Jacques Dessennes : communication et ressources
  - Laurence Bataille : sensibilisation et formation des élus et des représentants
- *les salariés des délégations* voient évoluer leurs fonctions ; aucune baisse de salaire ; au contraire augmentation salariale pour les salaires les plus bas. Les personnels pourront recevoir une formation pour augmenter leurs compétences.
- *Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)* mis en place est assuré par un cabinet indépendant financé par l'état (DRJSCS) : il intervient pour faciliter les opérations de mutation ou de fusion dans le monde associatif. Totalement indépendant du bureau régional, il a pour vocation d'accompagner élus et salariés dans ces évolutions ; de travailler sur le vécu.
- *budget* : les départements resteront maîtres des sommes récoltées lors de leurs opérations ressources (handidon, par ex) ; les legs seront maintenant gérés au niveau de la région.

## **3 - Action en direction du Conseil régional**

Le CAPFR souhaite rencontrer les élus et techniciens en charge du transport et la mobilité. Contacts en cours. Le Rendez-vous est projeté pour le 4ème trimestre 2016.

## **4 - Services Civiques.**

L'APF s'est vu attribuer un quota de recrutement de personnes en services civiques.

La Région Bretagne peut disposer d'une dizaine de ces contrats d'une durée de 6 à 12 mois (24 h par semaine).

L'axe retenu en premier est le recrutement d'ambassadeurs de l'accessibilité travaillant en binôme avec un militant A.P.F. (voir circulaire de Nicolas Mérille). Le 35 et le 56 devraient débiter rapidement l'expérimentation : la proposition d'emploi va être déposée sur le site du service civique.

Autres secteurs pour lesquels des services civiques peuvent être recrutés :

- rupture de l'isolement
- accès à la vie sociale, culturelle et sportive
- actions de sensibilisation au handicap
- santé
- participation à la citoyenneté

### **5 - Réseau parentalité de Bretagne**

Composé de professionnels du 22 et du 29 et de militants A.P.F. (Agnès Bourdon), ce groupe ne demande qu'à s'élargir ; le 35 est sous-représenté.

Les prochaines réunions auront lieu le 12 septembre et le 14 novembre (Saint-Brieuc ?). Contacter Géraldine Thibault ou Agnès Bourdon pour rejoindre le groupe.

Une journée sur la parentalité devrait avoir lieu à l'IFPEK 35 le 28 juin.

Parmi les thèmes abordés : la PCH parentalité, le travail partenarial, l'accompagnement des parents en situation de handicap.

Projet d'un événement régional.